

**Â
BÂTONNAT
DU BARREAU
DE PARIS**



NOTRE PROGRAMME

Élections des 15 & 17 décembre 2026

NOTRE PROGRAMME

Marie-Hélène Fabiani & Frédéric Naquet

Élection de décembre 2026 · Mandat 2028-2029

« Construire l'Ordre dont nous avons besoin »

Notre candidature est le fruit d'une rencontre, d'un parcours commun au Conseil de l'Ordre puis au Conseil national des barreaux. Elle est celle d'une amitié.

Elle est surtout animée par le partage de valeurs communes pour notre profession. Une profession forte et certaine de sa place dans le monde qui nous est promis.

Notre conviction est que l'Ordre n'est un formidable outil que parce qu'il défend les avocates et les avocats et qu'il les accompagne, en assumant ses missions régaliennes : déontologie, discipline et autorégulation.

Notre liberté est notre bien le plus précieux. Nous la défendrons en toutes circonstances.

Nous sommes conscients des enjeux qui vont s'imposer à notre bâtonnat, et notamment :

- Le calendrier politique, avec l'élection présidentielle et les élections législatives de 2027, qui déclencheront des réformes de la Justice ; les avocats devront être particulièrement vigilants et y participer.
- L'intelligence artificielle, qui bouleverse nos paradigmes, met à l'épreuve nos pratiques, notre formation et nos modes de facturation, et nous pousse à redéfinir notre valeur ajoutée.

Nous sommes donc lucides sur ce qui nous attend, conscients de la solidité et de l'énergie que la fonction réclame, avec comme boussole notre déontologie et notre confraternité.

Notre vision en cinq convictions

01 Un Ordre conscient de nos vies d'entrepreneurs

1.1 Mieux vivre de notre métier, sans tabou

02 Un Ordre intelligent, qui prépare l'avenir

2.1 Une école qui prépare vraiment à notre exercice professionnel

2.2 L'intelligence artificielle : la maîtriser, pas la subir

03 Un Ordre humain, qui protège les siens

3.1 Prendre soin de ceux qui prennent soin des autres

3.2 La confraternité... pour toute la vie

04 Un Ordre autonome, éthique et transparent

4.1 Un Ordre transparent, une déontologie et une éthique exemplaires

05 Un Ordre présent, entendu, respecté

5.1 Le secret professionnel et l'État de droit : nos priorités

5.2 Une communauté du Droit avec les universitaires et les magistrats

5.3 Rendre à l'Avocat et au Barreau de Paris la place qui leur revient

01

PILIER 01

UN ORDRE CONSCIENT DE NOS VIES D'ENTREPRENEURS

1.1

Mieux vivre de notre métier, sans tabou

LE CONSTAT

Le marché du droit n'a jamais été aussi concurrentiel. Dans ce paysage, trop de confrères peinent à vivre correctement de leur métier. Nous constatons une paupérisation d'une partie du Barreau.

Parlons clairement : un avocat qui ne gagne pas bien sa vie ne peut pas exercer librement, ni être pleinement indépendant. L'argent n'est pas un tabou : facturer, gagner sa vie est une ambition légitime que nous assumons.

Bien gagner sa vie est la condition d'un exercice serein, libre et indépendant. Pour chaque confrère, quel que soit son mode d'exercice, l'Ordre doit donc être un levier, pas un obstacle.

NOTRE APPROCHE

Nous assumons un Ordre pro-business, au service de tous les modes d'exercice, des grands cabinets aux avocats individuels. Notre principe est simple : l'Ordre doit être un facilitateur, pas un formulaire.

Il s'agit même d'un changement d'état d'esprit : le SEP, à l'instar d'un service client de qualité, doit accompagner les avocats et intervenir rapidement pour simplifier leurs démarches.

Chaque démarche qu'il simplifie, c'est du temps et de l'énergie rendus à notre métier et à nos clients — et à notre vie personnelle.

NOS PROPOSITIONS

1

Accompagner et faciliter les démarches administratives

Nous sommes 36 000 avocats et avons les mêmes problématiques d'URSSAF, d'impôts et de cotisations. Nous souhaitons mettre en place, en partenariat avec l'administration, un bureau administratif externalisé de l'URSSAF et des Impôts, afin que les avocats disposent, à l'Ordre, d'un interlocuteur dédié de ces administrations et ne perdent pas chacun leur temps à les joindre, toujours sur les mêmes sujets.

2

Accompagner la transmission des cabinets

Création d'un service de l'Ordre dédié à la transmission des cabinets, avec une plateforme pour transmettre un cabinet — plus exactement une clientèle et des dossiers —, en particulier pour les nombreux confrères qui approchent de la retraite et pour ceux qui souhaitent reprendre une structure, pour commencer ou étoffer leur clientèle.

Ce système permettra de rouvrir les débats sur l'apport d'affaires, puisque nous savons qu'il est préférable d'impliquer le confrère cédant dans la transmission des dossiers et de lui rétrocéder un pourcentage du chiffre d'affaires généré et transmis, plutôt que de fixer un prix de vente au forfait.

3**Sécuriser et accélérer le recouvrement des honoraires**

Nous restructurerons le service de fixation des honoraires, pour automatiser le traitement des dossiers et faciliter sa saisine ainsi qu'une décision rapide. En l'état, une saisine peut mettre jusqu'à 8 mois pour aboutir (4 mois renouvelables une fois).

Nous créerons une procédure d'injonction de payer avec exécution provisoire adaptée aux créances jusqu'à 5 000 € HT, et poursuivrons la réflexion sur l'affacturage.

4**Simplifier et sécuriser l'installation**

Nous continuerons l'accélération de la prestation de serment, puisque la période entre la sortie d'école et la prestation de serment est encore un trou noir au sein de nos cabinets.

Nous proposons un service dédié pour accompagner les premières années, puisque le stage était finalement sécurisant — avec une ligne dédiée pour rendre notamment le calcul et l'appel des cotisations lisibles et prévisibles, pour planifier ses charges sans mauvaise surprise, et de manière générale aider nos jeunes confrères à appréhender sereinement leurs premières années d'exercice.

5**Faciliter les conditions matérielles d'exercice**

Une refonte de la domiciliation et du coworking : espaces de travail partagés et salles de réunion à disposition ponctuelle des solos et des petites structures.

Nous souhaitons travailler de concert avec la Mairie de Paris pour assouplir les règles d'installation des avocats à Paris.

Nous souhaitons faciliter les partenariats avec les banques et les conditions de prêt aux avocates et aux avocats, et permettre à l'Ordre de les garantir sous certaines conditions.

6**Défendre la profession sur les sujets économiques et aller à Bercy**

Nous sommes des entrepreneurs, soumis à des charges trop importantes. Nous devons continuer nos missions de lobbying, notamment pour faire baisser la TVA sur les dossiers facturés aux particuliers, repenser la rémunération des avocats en qualité de mandataires sociaux de leur cabinet, et de façon générale pour représenter les entrepreneurs que sont les avocats auprès du ministère de l'Économie et des Finances, tout en intégrant les contraintes européennes. Ne jamais se résigner : nous pouvons influencer sur notre environnement !

Nous serons toujours les avocats des avocats face à ceux qui les concurrencent illégalement. L'Ordre doit se tenir aux côtés des confrères pour défendre le périmètre du droit et la valeur de notre métier, et toujours peser auprès des pouvoirs publics.

UN ORDRE INTELLIGENT, QUI PRÉPARE L'AVENIR

2.1

Une école qui prépare vraiment à notre exercice professionnel

LE CONSTAT

Nous sortons de l'école du barreau sans savoir gérer un cabinet, facturer, manager une équipe ou utiliser les outils qui transforment déjà le métier. Cette critique de l'EFB revient depuis des années.

NOTRE APPROCHE

Nous souhaitons une grande école d'excellence qui forme à exercer, pas seulement à connaître le droit, puisque les connaissances sont normalement acquises à l'Université.

L'EFB doit axer son enseignement sur la déontologie et les usages de notre profession, pour créer un esprit de corps et une confraternité dès l'école, et être un véritable tremplin professionnel. Il s'agit de faire de l'EFB une expérience intellectuelle, mais aussi profondément humaine.

Notre approche est ambitieuse mais réaliste : nous connaissons les contraintes réglementaires existantes, c'est pourquoi nous souhaitons instaurer un dialogue permanent sur les sujets de formation avec le CNB, le FIFPL et la Chancellerie.

NOS PROPOSITIONS

1

Repenser l'ingénierie pédagogique de notre école

Il ne s'agit pas de rajouter un énième module de formation, mais de revoir le syllabus, de fixer des objectifs et d'organiser plusieurs sessions pour diviser les effectifs et permettre aux élèves un apprentissage pratique des usages et de la déontologie.

L'EFB doit permettre aux élèves de découvrir l'univers de l'avocat (une nuit en opération aux côtés des gendarmes ou d'OPJ, une journée dans un établissement pénitentiaire, à l'institut médico-légal, à l'AMF...) et de comprendre l'humanité inhérente à notre profession, avec la mise en place et la valorisation de projets d'engagement.

2

Axer les enseignements sur le cœur de notre réacteur : déontologie, confraternité, principe du contradictoire et structures d'exercice

Outre la déontologie, les futurs avocats doivent connaître leurs futures conditions d'exercice et leur quotidien : mésentente entre associés, difficultés de collaboration, choix de structure... La confraternité doit s'apprendre et commencer entre élèves.

3**Renforcer l'enseignement de la gestion, de la facturation et du management, et étudier avec nos futurs prospects et clients**

Dès l'EFB, en partenariat notamment avec l'Ordre des experts-comptables et les grandes écoles de commerce parisiennes, nous formerons à la compréhension du monde économique, à la gestion d'un cabinet, à la facturation, au business plan et au management, mais aussi aux modes amiables et aux techniques de négociation.

Les avocats sont des entrepreneurs, qui ne devraient pas s'installer sans ces compétences essentielles. Par ailleurs, il est important de créer du lien et de faire du réseau avec les étudiants des écoles de commerce, nos clients et partenaires de demain, dès l'EFB.

4**Intégrer l'IA dans la formation... pour faire mieux et plus**

L'IA remet en question l'idée même d'école, de ce que nous y faisons et de ce que nous y apprenons. En réalité, l'IA élève le niveau de ce qu'on est en droit d'attendre d'un élève avocat et d'un avocat.

Si une machine peut produire en quelques secondes un résumé (plus ou moins) pertinent, il devient d'autant plus important que les élèves sachent faire plus et mieux : lire un texte, une jurisprudence par eux-mêmes, en saisir les nuances, repérer les présupposés, vérifier les sources, construire une démonstration, formuler leur propre pensée.

Une véritable formation à l'intelligence artificielle dès l'école du barreau est nécessaire, pour justement apprendre à ne surtout pas se reposer sur un algorithme, mais toujours raisonner, avec comme boussole notre déontologie.

5**Développer des formations de gestion du stress professionnel**

Les avocats de moins de 35 ans présentent des niveaux de stress et de souffrance psychique bien plus élevés que leurs aînés, et les troubles s'installent souvent dès les premières années d'exercice. La formation initiale doit donc constituer la première étape de prévention de ces risques.

6**Développer l'ouverture internationale**

L'EFB doit être encore plus ouverte sur le monde, ambassadrice de l'excellence de nos juristes, et doit constituer un outil de promotion du droit continental.

LE CONSTAT

Près de trois avocats sur quatre utilisent déjà l'intelligence artificielle.

L'IA transforme nos méthodes, notre facturation et nos recrutements, et menace de creuser un fossé entre les cabinets qui peuvent développer leurs propres outils et les autres.

NOTRE APPROCHE

Face à l'irruption de l'intelligence artificielle, nous devons conduire nos transformations plutôt que les subir. Rien ne remplacera jamais le regard d'un avocat, son écoute, son jugement, sa capacité à comprendre une situation humaine.

Avec l'IA, nous devons nous questionner et nous réinventer : nos modes d'exercice et de formation sont modifiés, ainsi que nos modes de facturation, et nous sommes challengés par nos clients.

Ce qui fait notre force et notre valeur ajoutée, c'est la confiance, le secret professionnel, l'analyse juridique, la déontologie, l'éthique, l'humanité ; aucun algorithme ne pourra les remplacer. L'IA révèle au contraire notre valeur ajoutée et ce que nous avons d'irremplaçable.

Alors n'ayons pas peur : saisissons ces outils pour servir notre mission, et pour être encore meilleurs.

NOS PROPOSITIONS**1****Créer un comité IA de l'Ordre**

Un comité éthique et de réflexion réunissant des sages et des référents — avocats, mais aussi ingénieurs et philosophes — capables de répondre à des questions concrètes et surtout de projeter la profession à dix ou vingt ans.

2**Intégrer l'IA dans la formation continue**

À l'instar des modules mis en place à l'EFB, une véritable formation à l'intelligence artificielle est nécessaire pour se mettre à jour, et ne surtout pas se reposer sur un algorithme, mais toujours raisonner, avec comme boussole notre déontologie.

3**Intégrer l'IA agentique au sein de l'Ordre**

Pour aller plus vite, intégrer des modèles d'IA agentique afin de moderniser l'environnement informatique de l'Ordre, au service des confrères.

4**Offrir un environnement IA sécurisé, moderniser l'offre logicielle et garantir un stockage souverain des pièces sensibles**

Proposer un environnement de travail IA sécurisé (IA agentique) mis à disposition par l'Ordre et, pourquoi pas, mutualisé avec d'autres barreaux français et européens qui font face aux mêmes enjeux — pour réduire la fracture entre cabinets.

Nous poursuivrons et améliorerons l'offre gratuite de logiciels couvrant les fonctions essentielles : facturation, stockage documentaire, visioconférence, gestion des dossiers, avec un espace de stockage sécurisé, centralisé et indépendant pour l'archivage des actes et des pièces sensibles, au service de la protection du secret, sans oublier les problématiques liées à la cybersécurité et au RGPD.

UN ORDRE HUMAIN, QUI PROTÈGE LES SIENS

3.1

Prendre soin de ceux qui prennent soin des autres

LE CONSTAT

Nous exerçons le plus beau métier du monde, exigeant et stressant. Nous prenons soin des autres sans toujours prendre le temps de prendre soin de nous.

Le stress, la charge mentale, la fatigue et l'épuisement sont désormais visibles, et la santé mentale des avocates et des avocats n'est plus un sujet tabou. La souffrance au travail existe aussi chez les avocats.

NOTRE APPROCHE

Nous ne pouvons pas être forts pour nos clients si nous ne le sommes pas nous-mêmes. Notre charge mentale est lourde à bien des égards, et insupportable pour certains. Nous devons prendre soin de nous et de nos confrères : protéger la santé, la prévoyance et la sécurité de tous les avocats — ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité et une priorité collective, rendue possible par notre force de frappe ; et être solidaires de nos confrères en difficulté, sans les abandonner dans la détresse.

La confraternité ne doit pas être un vain mot, mais un état d'esprit qui doit guider notre exercice. Elle doit vivre et s'incarner dans nos institutions. Pour entretenir notre lien et faire vivre cette confraternité, les diverses associations du Barreau de Paris doivent être mises en avant, car elles sont le ciment de ce Barreau.

NOS PROPOSITIONS

1

Créer un système d'aide et de soutien entre avocats et pérenniser une structure de prise en charge d'urgence

À l'instar des psychologues, les avocats peuvent et doivent se superviser, s'entraider entre eux, pour évoquer les dossiers et les clients difficiles et faire retomber la pression, avant de commettre des erreurs irréparables.

Une hotline dédiée sera mise en place et proposera une écoute professionnelle d'urgence, bienveillante et confidentielle, assurée par des confrères spécialement formés, destinée aux confrères en situation d'épuisement professionnel. Des mesures d'accompagnement pourront être proposées (groupe de supervision, formation à la gestion du stress...). La prévention des risques professionnels est une priorité.

2

Accompagner les avocats victimes d'infractions pénales

Agression, cambriolage du cabinet, menaces, harcèlement : l'avocat victime d'une infraction pénale doit pouvoir se confier à son Ordre et à une cellule pénale dédiée, et non être traité comme un justiciable anonyme.

3**Faciliter l'équilibre des vies et ouvrir à tous un service de type CSE**

L'Ordre doit faciliter la vie des confrères et, pour ce faire, fort de ses 36 000 avocats, faire jouer sa force de négociation pour nouer des partenariats avec des organismes pour la garde d'enfants, les activités extra-scolaires, l'aide à domicile, et des services dédiés aux confrères aidants.

Notre carte d'avocat doit nous procurer des avantages pratiques et l'Ordre doit nous simplifier la vie : notre carte professionnelle devrait avoir le poids d'une carte de presse. Nous mettrons à disposition de l'ensemble des avocats parisiens des services comparables à ceux dont bénéficient déjà les salariés de l'Ordre, un bénéfice concret et immédiat, à coût maîtrisé.

4**Détecter et accompagner les cabinets en difficulté**

Un service de prévention renforcé, capable de repérer en amont les cabinets fragilisés et d'accompagner les confrères avant que les difficultés ne s'aggravent.

5**Nommer un référent handicap**

Un référent handicap identifié, avec une place réservée au Conseil de l'Ordre à intervalle régulier, pour faire de l'inclusion une réalité et non un affichage.

3.2**La confraternité... pour toute la vie****LE CONSTAT**

Nous sommes près de 36 000 avocats inscrits au Barreau de Paris. Nous représentons près de 45 % de la profession nationale. Nous sommes la première communauté d'avocats au monde.

Et nous ne sommes pas assez structurés, puisque nous négocions seuls nos contrats de mutuelle et de prévoyance... et ne prenons pas soin de nos anciens.

NOTRE APPROCHE

Nous sommes plus forts ensemble que chacun seul. Nos effectifs nous permettent de structurer notre confraternité et notre solidarité.

Notre philosophie : faciliter sans imposer, sans être intrusif, et surtout sans augmenter d'un seul euro nos cotisations de base. La confraternité ne se décrète pas, elle se construit, contrat après contrat, lieu après lieu, pour toute la vie.

NOS PROPOSITIONS**1****Négocier un contrat ordinal de mutuelle et de prévoyance**

Des contrats collectifs de référence, facultatifs, à des tarifs très inférieurs au marché individuel et conçus pour le statut des avocats libéraux. Chaque avocat décidera d'y souscrire, ou pas.

2**Pour un congé parentalité le plus serein possible**

Rappelons que les congés parentalité ne sont pas des vacances, mais une période de repos nécessaire. Or il est toujours difficile pour de jeunes entrepreneurs de se reposer sereinement pendant leur congé parentalité. C'est encore plus difficile pour les avocates qui viennent d'accoucher.

Nous souhaitons proposer un système de substitution et d'entraide, tant en conseil qu'en contentieux, en commençant par nos consœurs installées, en congé maternité, qui n'ont pas d'associé pour gérer et préserver leurs dossiers le temps de leur congé, afin de leur permettre de se reposer sereinement.

3**Soutenir la parentalité via la CARPA**

Nous proposons d'avancer, via la CARPA, les indemnités de congé parentalité aux petites structures qui en ont besoin, pour ne pénaliser ni les petites structures, ni les femmes.

4**Donner toute leur place aux avocats honoraires**

Un service dédié et une participation aux commissions, à la CARPA et aux jurys : parce que l'expérience de nos anciens est une richesse à transmettre.

5**Créer la Maison de Santé des Avocats de Paris**

Un centre de santé pluridisciplinaire pensé pour nous, par des professionnels formés aux spécificités de notre métier et de nos agendas, sans cotisation supplémentaire.

6**Ouvrir le premier EHPAD des Avocats de Paris**

Sur le modèle de la Maison Nationale des Artistes, un établissement dédié en priorité à nos confrères, à leurs conjoints et à leur famille. Un avocat ne doit pas finir seul, dans un lieu qui ignore tout de sa vie.

04

PILIER 04

UN ORDRE AUTONOME, ÉTHIQUE ET TRANSPARENT

4.1 Un Ordre transparent, une déontologie et une éthique exemplaires

LE CONSTAT

Deux tiers des avocats parisiens ne votent plus aux élections ordinales. Ce désengagement est un signal : trop de confrères se sentent loin de leur Ordre et ne lui font pas confiance.

Alors qu'au contraire, beaucoup ignorent que les 42 membres élus du Conseil de l'Ordre sont au service des confrères à titre bénévole et mettent parfois leur cabinet en péril pour accomplir leurs missions pendant les trois ans de leur mandat.

Nous souhaitons rapprocher les instances ordinales des confrères, pour que ces derniers puissent mesurer concrètement le travail fait pour eux et la bonne gestion de leurs cotisations.

La confiance exige la transparence. Ce n'est pas seulement un principe, c'est une réalité pratique que nous nous engageons à incarner : des comptes accessibles et lisibles, une gouvernance exemplaire, mais aussi une discipline cohérente. Nous n'avons besoin ni de tiers extérieur, ni de déontologue non avocat : notre autorégulation est le gage de notre indépendance.

NOTRE APPROCHE

Notre réponse est de mieux communiquer et de réformer l'Ordre de l'intérieur, parce que nous le connaissons. La transparence sera une pratique, pas un slogan.

Et notre autorégulation, sans tiers extérieur, restera le gage de notre indépendance.

NOS PROPOSITIONS

1

Rendre les comptes publics et lisibles

Les comptes de l'Ordre et de la CARPA rendus pleinement accessibles, avec un rapport annuel clair sur l'utilisation de nos cotisations.

2

Publier les sanctions disciplinaires et leurs statistiques

Pour une discipline lisible et exemplaire, connue de tous.

3

Publier une doctrine déontologique claire

Une doctrine accessible, un rescrit déontologique en cas de doute, et les avis anonymisés mis en open data, pour sécuriser chaque confrère, avec l'aide d'un assistant déontologique fondé sur l'IA.

4**Garantir une déontologie unique et des décisions effectives**

Les mêmes règles pour tous, sans exception, et des décisions disciplinaires réellement exécutées, avec des procédures accélérées en partenariat avec la Cour.

5**Rapprocher l'Ordre de ses membres**

Des permanences mensuelles ouvertes et des places réservées aux confrères qui le souhaitent pour assister aux séances du Conseil de l'Ordre. Et faire en sorte que la procédure disciplinaire prenne mieux en compte les avocats plaignants.

05

PILIER 05

UN ORDRE PRÉSENT, ENTENDU, RESPECTÉ

5.1

Le secret professionnel et l'État de droit : nos priorités

LE CONSTAT

À chaque nouvelle réforme, notre secret professionnel en matière de conseil est gravement fragilisé. Il est pourtant la pierre angulaire de notre métier et constitue notre valeur ajoutée.

Le secret doit être protégé par les avocats, pour les avocats, de plus en plus convoqués comme témoins.

Par ailleurs, le calendrier électoral national va nous imposer une vigilance particulière : les avocats jouent un rôle important dans la société et sont les garants des libertés et de l'État de droit.

NOTRE APPROCHE

Sur ces sujets, nous serons présents et intransigeants. La défense de notre secret est une priorité absolue.

Et nous devons assumer notre rôle de vigies des libertés fondamentales.

NOS PROPOSITIONS

1

Défendre activement le secret professionnel

Face aux atteintes, en conseil comme en défense : nous mènerons ce combat de lobbying sans relâche et sans compromis.

2

Créer une cellule ordinale dédiée au secret

Une cellule de veille législative et de réponse rapide, mobilisée pour intervenir sur les projets de loi et pour protéger concrètement les confrères concernés.

Cette cellule, composée notamment d'avocats pénalistes volontaires, sera également mobilisée pour les confrères convoqués comme témoins, mais aussi en audition libre ou même placés en garde à vue. Il est important qu'un avocat convoqué par un service d'enquête sache vers qui se tourner à l'Ordre et ne reste pas seul.

3

Enseigner l'éthique et le secret dès l'université, et à l'école

Ancrer très tôt la culture du secret et de la déontologie, dès la formation universitaire puis à l'EFB, et continuer de diffuser un vade-mecum des réflexes à adopter lorsque l'avocat est interrogé (ce qui peut être dit ou non, dans le respect de notre serment, du secret professionnel et de l'exercice des droits de la défense).

4**Défendre l'État de droit**

Nous nous opposerons à la dilution des droits de la défense : ni la loi SURE, ni un plaider-coupable en matière criminelle qui sacrifierait les droits de la défense et ceux des parties civiles ne sont acceptables.

5**Reconquérir la parole publique de la profession**

Un pôle « État de droit » et des prises de parole assumées, pour que la voix des avocats porte partout où le droit se pense.

5.2**Une communauté du Droit avec les universitaires et les magistrats****LE CONSTAT**

Les avocats sont les premiers sachants du droit et créent à la fois la jurisprudence et la doctrine.

Le quotidien de l'avocat se joue aussi à l'audience, au greffe, dans une relation avec les magistrats qui peut être tendue, alors que nous appartenons à la même famille du droit. Enfin, notre proximité avec les autres professions doit pleinement s'exprimer.

NOTRE APPROCHE

Nous devons réinvestir la sphère universitaire pour conserver notre rigueur intellectuelle et promouvoir cette position de sachants qui, outre justifier nos honoraires auprès de nos clients, doit nous positionner comme tels auprès des pouvoirs publics.

Nous formons, avec les universitaires et les magistrats, une même communauté du Droit au service de la justice. Nous voulons y remettre du dialogue, de la proximité et de la présence — un dialogue concret, par spécialité.

NOS PROPOSITIONS**1****Multiplier les rencontres par spécialité**

Des échanges réguliers entre avocats, universitaires et magistrats, mais aussi (et surtout) policiers, gendarmes, douaniers, greffiers, notaires et commissaires de justice, organisés par matière, pour traiter les difficultés concrètes de chaque contentieux.

2**Développer les chartes et des formations communes**

Des chartes de bonnes pratiques, à l'instar de celles déjà adoptées, et des cycles de formation partagés entre avocats, magistrats, greffiers et policiers, pour apaiser les relations du quotidien.

3**Mettre en place des dispositifs de substitution et valoriser ceux déjà existants**

Des solutions concrètes pour les demandes de renvoi, cette difficulté quotidienne que connaît chaque avocat.

4**Simplifier la pratique judiciaire**

La publication en ligne du rôle des audiences et un accès simplifié au greffe de l'Ordre.

Recréer du lien : rouvrir la Buvette du Palais et ouvrir le kiosque des Avocats

Il faut créer des espaces de convivialité dans les juridictions, parce que la confraternité se nourrit aussi de moments partagés. Nous souhaitons la mise en place d'un kiosque pour proposer une sélection de journaux et d'ouvrages de doctrine (en partenariat avec les éditeurs juridiques) au sein du Palais de justice.

Il existe des kiosques dans les gares : il est étonnant qu'au sein du tribunal, à la Maison des Avocats, nos confrères ne puissent pas trouver leurs revues et ouvrages juridiques ; nous apprenons dans les livres. Le kiosque sera le premier pas vers nos bibliothèques hélas désertées.

5.3

Rendre à l'Avocat et au Barreau de Paris la place qui leur revient

LE CONSTAT

Notre profession mérite davantage de considération. L'Ordre a perdu du terrain dans le débat public, alors même que la concurrence internationale des places juridiques s'intensifie.

Partout où le droit se pense, en France et à l'international, l'avocat doit être présent et respecté.

NOTRE APPROCHE

L'influence ne se décrète pas : elle se construit. L'avocat doit être présent partout, car il est le meilleur connaisseur de la société. Nous sommes en première ligne pour appréhender les changements sociétaux, les réformes juridiques et mesurer leurs conséquences.

C'est l'Ordre de sachants que nous voulons : un Ordre qui assume un rôle intellectuel et sociétal, et remet l'avocat au cœur du droit et du débat public.

NOS PROPOSITIONS

1

Placer des référents avocats auprès des ministères

Des référents issus de la profession auprès de la Chancellerie, mais aussi d'autres ministères (de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances, de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées...), pour influencer et peser en amont des réformes.

2

Placer des référents avocats dans les ambassades, les consulats et auprès de l'Agence publique Business France

Partout où l'économie se pense et se décide, l'avocat doit être présent pour conquérir des marchés. Nos confrères du Barreau de Paris exerçant à l'étranger sont nos premiers ambassadeurs et nos premiers contacts, pour faire rayonner le Barreau de Paris et le droit continental.

3

Doter l'Ordre d'un service des Affaires Publiques encore plus puissant

Un service structuré et influent, en partenariat avec celui du CNB, pour professionnaliser et pérenniser notre action d'influence.

4

Être présent là où les décisions se prennent

Dans tous les centres décisionnels de la vie sociale et économique (CNAM, CNAV, URSSAF...) et partout où le droit s'élabore : Assemblée, Sénat, Conseil constitutionnel, Conseil d'État, institutions européennes.

5**Accompagner les avocats du Barreau de Paris à l'international**

Un service dédié aux confrères qui développent et exercent leur activité à l'international, avec des référents par pays et un appui concret à l'exercice hors de nos frontières.

6**Valoriser l'excellence parisienne en droit public**

Nous souhaitons donner une visibilité institutionnelle aux praticiens qui plaident devant les TA et les CAA, et qui interviennent devant le Conseil d'État.

7**Faire de Paris la place du droit incontournable, fédérer et rayonner : « G7 des grands Barreaux » et médiation**

Réunir les grands barreaux du monde et créer un centre international dédié à la médiation et aux modes amiables de résolution des différends. Paris doit être le hub juridique européen.

8**Valoriser la profession auprès du public**

Concours, universités, médias : développer partout le « réflexe avocat » et la « marque avocat », en nous appuyant sur l'image forte dont notre métier bénéficie déjà.



Portons ensemble un Ordre ambitieux, à la hauteur de notre profession.

Marie-Hélène Fabiani & Frédéric Naquet

BARREAU DE PARIS • ÉLECTION DÉCEMBRE 2026 • MANDAT 2028-2029